

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n° 24-001	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-002	27	04	06	31
De la délibération n°24-003 à 24-012 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-0013	27	04	06	31
De la délibération n°24-014 à 24-025 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, LÉMAN, MICHAUD, M. NIEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. BAZIRE ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-022 Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Louviers et Monlogement27 au profit d'acteurs de proximité

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

16 FEV. 2024

AFFICHÉ

LE

16 FEV. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-022-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

N° 24-022

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE
LA VILLE DE LOUVIERS ET MONLOGEMENT27 AU PROFIT
D'ACTEURS DE PROXIMITÉ**

RAPPORT

M. le Maire rappelle que dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Maison Rouge, la Communauté d'agglomération Seine-Eure utilisait un local du bailleur Eure Habitat (désormais Monlogement27), dénommé la Fabrik, pour assurer une présence de proximité et des missions de médiation urbaine au bénéfice de la population. À l'issue du programme de rénovation du quartier le local a été libéré.

Une convention signée en décembre 2018 entre Eure Habitat et la Ville de Louviers a permis de mettre à disposition le local au profit du Conseil citoyen.

Depuis fin 2020, le Centre d'Information des Femmes et de la Famille (CIDFF) utilise également le local de manière partagée. Le centre social La Chaloupe est le garant de son bon usage et du respect du planning partagé.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2024, la Ville de Louviers a transféré la mission d'animation de proximité en horaires atypiques en cœur de quartiers à l'association Ifep, prestataire du département de l'Eure pour déployer la mission de prévention spécialisée notamment à Louviers.

Auparavant les animations avaient lieu notamment dans les centres sociaux qui portaient cette action. Dans la mesure où le local la Fabrik est situé au cœur du quartier, il apparaît judicieux de le mettre à disposition de l'Ifep pour déployer les animations de proximité à Maison Rouge en direction des jeunes.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention avec Monlogement27 qui formalise l'élargissement de la mise à disposition du local la Fabrik, situé 1 place de l'Europe à Louviers, aux profits d'acteurs de proximité dont le CIDFF, le Conseil citoyen et l'Ifep.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la circulaire du 02 février 2017 Circulaire du ministère de la Ville, jeunesse et sports n°cabinet/C102/2017/41 du 2 février 2017 relative aux Conseils citoyens

Vu la délibération du Conseil municipal n° 18-011 du 21 décembre 2018 portant convention de mise à disposition de locaux de la Ville et Eure habitat au profit du Conseil citoyen

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20-175 en date du 23 décembre 2020 portant avenant à cette convention initiale.

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un local de Monlogement27 à la Ville de Louviers au profit d'acteurs de proximité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe en annexe ou tout document afférant.

DIT que la Ville de Louviers prend en charge les charges locatives du local.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

